



3<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage du site Natura 2000  
« Etang et mares de la Capelle » - FR 9101402

Mercredi 13 avril 2011 - la Capelle-et-Masmolène



COMPTE-RENDU

Personnes présentes :

- **LAQUIEZE Martine** : Secrétaire générale de la Préfecture du Gard
- **BREFORT Agnes** : Préfecture du Gard - DRCT
- **BENOIT Patrice** : DDTM du Gard - service environnement
- **PARIENTE Anne** : DREAL L-R
- **MARTY Vincent** : Office national de l'eau et des milieux aquatiques – DR
- **SAORIN Jean-Claude** : Maire de la Capelle-et-Masmolène
- **DURANDO Françoise** : Adjointe au maire de la Capelle-et-Masmolène
- **TERNAT Raymond** : Fédération départementale des chasseurs
- **PARADIS Yves** : Association de protection de l'étang
- **GUILLOT Claude** : Association de protection de l'étang
- **LOONES Maïté** : Société de protection de la nature du Gard
- **HENTZ Jean-Laurent** : Gard Nature
- **REMY Bérenger** : Centre ornithologique du Gard
- **HUAN Eloïse** : Centre ornithologique du Gard
- **JEROME Jean** : Association les cahoteux de la Cèze
- **GENDRE Thomas** : Conservatoire des espaces naturels L-R
- **GIRARDIN Sébastien** : Conservatoire des espaces naturels L-R
- **BOTTA Marion** : Conservatoire des espaces naturels L-R



Personnes excusées :

- **RIBOT Murielle** : Conseil régional du Languedoc-Roussillon
- **DESMARET Yves** : Conseil général du Gard
- **MARJOLLET Guy** : Chambre d'Agriculture du Gard
- **AUBAN Jean-Marc** : Centre régional de la propriété forestière
- **REGNE Jean-Baptiste** : Syndicat des forestiers privés du Gard
- **CHEYLAN Marc** : EPHE/CEFE/CNRS



Compte-rendu :

**Matinée – visite sur le site (Etang et mares)**

M. SAORIN accueille et remercie de leur présence les membres du comité participant à la visite de terrain qui précède la réunion du comité. En effet, la matinée a été consacrée à une visite de terrain permettant de rappeler les problématiques écologiques du territoire, d'entamer des discussions sur les modalités de gestion et à tous de découvrir dans une mare du plateau les tritons crêtés.

Les principaux échanges avec les membres au cours de cette visite ont concerné :

- la gestion des jeunes saulaies en développement sur les bords de l'étang
- les préconisations pastorales et agricoles en bordure d'étang
- la problématique de la terre de décapage stockée en zone humide à l'ouest de la pêche communale
- les modalités de gestion des mares sur le plateau forestier



Triton crêté mâle

Photos : Marion Botta

## Après-midi – Réunion du comité de pilotage

M. SAORIN accueille et remercie de leur présence les membres du comité participant à la réunion du comité. M<sup>me</sup> LAQUIEZE remercie à son tour les participants et rappelle l'ordre du jour de la réunion.

- 1) présentation/validation des mesures de gestion (les documents de travail étaient téléchargeables)
- 2) projets de gestion à court terme (communal de l'étang notamment) et Projet agroenvironnemental (PAE) du site à venir
- 3) avancement du DOCOB et planification de sa finalisation
- 4) questions et points d'information divers



## PRINCIPAUX ECHANGES ET CONCLUSIONS

### ❖ *Maintien d'un fonctionnement hydraulique naturel inondation-assec*

M. TERNAT demande si l'enjeu lié à l'avifaune a bien été pris en compte dans cette action, car un assec total peut être préjudiciable aux espèces d'oiseaux, notamment le gibier. M. GIRARDIN précise que l'action vise au maintien d'un fonctionnement hydraulique naturel de l'étang, à savoir une inondation dès l'automne jusqu'au printemps et un assec estival plus ou moins marqué. L'intensité et la durée de ces deux phases est bien-sûr naturellement variable chaque année. L'objectif est de ne pas dévier de ce fonctionnement de manière **artificielle**, que ce soit par inondation estivale ou assèchement précoce.

### ❖ *Gestion de la ressource en eau*

MM. GIRARDIN et GENDRE s'interrogent sur la présence d'ouvrages importants pour l'alimentation de l'étang en eau qui pourraient nécessiter un entretien à inscrire en fiche action.

M. SAORIN signale la présence de 2 fossés principaux qui récoltent une partie des eaux du bassin versant. Leurs caractéristiques restent à préciser (position, quantité et surface du bassin versant récoltés, état d'envasement...) pour envisager d'éventuelles actions d'entretien.

M. SAORIN demande s'il y a lieu de remettre en cause les pompages agricoles effectués dans les bassins en périphérie d'étang.

Le plan d'aménagement et de gestion de l'étang de la Capelle (BRL, 1997) signalait que les prélèvements d'eau dans la nappe pour l'irrigation devaient accélérer la baisse du niveau d'eau de l'étang, représentant entre 20% à 40% des pertes en eau (à l'époque ndlr).

Une étude menée par la Chambre d'agriculture en 2007 (Diagnostic des usages agricoles sur le bassin versant de l'étang de la Capelle), tend à relativiser l'importance contemporaine des prélèvements d'eau sur le fonctionnement de l'étang : « *L'analyse des usages de l'eau pour l'irrigation sur le bassin versant de l'étang de La Capelle Masmolène a donc permis de relativiser les surfaces concernées et les volumes utilisés en lien direct avec l'étang (un peu moins de 10 ha et environ 24 000 m<sup>3</sup> à partir des bassins).*

*L'eau est réellement considérée comme un facteur limitant et le manque d'eau a d'ailleurs poussé certains agriculteurs à arrêter la production de maraîchage. Cette notion de ressource limitée à préserver, bien présente dans les mentalités, a conduit les agriculteurs à mettre en place les techniques d'irrigation par goutte à goutte qui ont la meilleure efficacité et permettent d'économiser l'eau.*

*Cette pratique constitue déjà une base favorable mais certaines améliorations pourraient se mettre en place. »*

Dans ce contexte, il n'est pas évident qu'une remise en cause des pompages soit nécessaire, par contre il n'en demeure pas moins que la sensibilisation doit être faite sur la gestion de la ressource en eau, sur l'arrêt de creusement de nouveaux bassins, **car ils détruiraient directement des surfaces d'habitats d'intérêt européen** : flore des gazons amphibies méditerranéens (code \*3170).

La charte Natura 2000 sera un des outils de sensibilisation.

M. HENTZ, signale qu'il sera aussi important vis-à-vis de la ressource en eau d'inciter à l'absence de traitements dans le cadre des cultures irriguées.

### ❖ *Traitement des cultures*

M. MARTY demande pourquoi l'engagement unitaire PHYTO\_02 (absence de traitement herbicide) n'est pas proposé en grandes cultures. Les membres s'accordent sur l'intérêt de financer les mesures les plus exemplaires possibles. MM. GIRARDIN et GENDRE vérifieront avec la Chambre d'agriculture l'absence de contre

indication administrative ou technique au remplacement de la mesure PHYTO\_04 (réduction progressive des herbicides) par la PHYTO\_02 (absence de traitement herbicide) en grandes cultures.

❖ *Elimination des saulaies en croissance*

La fiche action correspondante mettra également en évidence sur carte les secteurs de saulaies plus âgées à conserver. Concernant les priorités d'intervention sur ces saulaies, Yves PARADIS considère que la totalité des zones cartographiées sont prioritaires. Dans la mesure du possible, les zones les plus dynamiques à l'ouest de l'étang seront gérées en premier, dès l'été 2011 si possible.

❖ *Gestion des produits de coupes*

Dans les mesures de gestion qui produisent des déchets végétaux, l'engagement rémunéré « Frais de mise en décharge » deviendra « Frais de recyclage ou de valorisation ».

❖ *Gestion d'une plante envahissante : l'Ambroisie à feuilles d'Armoise*

La gestion de cette espèce végétale fait l'objet dans le Gard d'un arrêté préfectoral (Arrêté n° 2007-344-9) prescrivant sa destruction obligatoire. En conséquence, cette gestion ne peut pas être financée au travers d'un contrat Natura 2000 ou une MAEt. La fiche action proposée sera donc reconvertie en une fiche d'information visant à alerter les usagers et propriétaires, permettre l'identification de la plante, connaître le cadre réglementaire la concernant et bénéficier de recommandations techniques pour son élimination. Une cartographie des zones potentielles de développement de la plante sera annexée à cette fiche.

Un travail de sensibilisation pourrait s'effectuer au travers d'une campagne de recherche ouverte au public local au cours de sorties nature et pédagogiques.

M. HENTZ demande à ce que le risque d'apports de graines par les engins qui interviendront dans la gestion de la saulaie soit pris en compte, et que des mesures soient prises (nettoyage avant et après chantier...).

❖ *Pâturage à l'étang - Elimination des saulaies en croissance*

Il est rappelé que le pâturage est un moyen d'entretien de la végétation qui peut être utile pour le maintien de la flore des gazons amphibies méditerranéens. Il faut pour cela définir un cahier de charges adapté et suivre les pratiques pastorales et leurs effets. C'est l'objet des diagnostics individualisés préalables aux contrats Natura 2000 et aux MAEt, et également des suivis scientifiques.

Le pâturage est également nécessaire dans le cadre de l'élimination de jeunes saulaies. En effet, le pâturage est nécessaire pour aider à maîtriser les regains de pousse après les coupes/arrachages initiaux.

Le redéploiement pastoral sur le communal de l'étang devra prendre en compte les enjeux liés aux oiseaux comme le rappelle M. HENTZ.

Le CEN L-R avait en ce sens invité la commune à solliciter les avis des principaux usagers (chasseurs, pêcheurs...) et experts naturalistes pour contribuer à la définition des secteurs et des grandes modalités de pâturage. Cela afin d'assurer une bonne prise en compte des enjeux naturalistes et d'une acceptation de la démarche au sein du village.

M. SAORIN explique que pour remettre en gestion pastorale les marges communales de l'étang, la commune a besoin de pouvoir s'appuyer sur des interlocuteurs s'engageant dans la durée. A ce jour, seul M. BROUILLE éleveur de taureaux Camargue et de vaches Aubrac semble pouvoir jouer ce rôle.

Mme PARIENTE souligne l'importance de bien définir les enjeux et objectifs à atteindre sur chaque zone de l'étang, et d'établir le lien avec le pâturage.

M. GENDRE et M. BENOIT signalent que dans les zones de jeunes saulaies où des coupes/arrachages initiaux seront nécessaires avant une remise en pâturage, deux modalités de financement sont à choisir :

- 1 contrat Natura 2000 « Elimination des Saules... » (fiche HAB\_7) signé en année  $n$  par la commune ou un ayant droit puis 1 MAEt en année  $n+1$  jusqu'à  $n+5$  « Gestion pastorale et maintien de l'ouverture » par un éleveur

**ou**

- 1 MAEt « Réouverture et entretien des milieux par le pâturage (jeunes Saulaies) » par un éleveur uniquement.

Deux MAEt de pâturage pour les milieux humides en déprise figureront ainsi aux propositions de PAE pour assurer ces différentes possibilités de contractualisation sur le site.

❖ *Validation des mesures de gestion*

M<sup>me</sup> LAQUIEZE procède à la consultation des membres pour valider les propositions de mesures de gestion (Contrat Natura 2000 et MAEt).

**Les mesures de gestion sont validées à l'unanimité** des membres présents sous condition que les modifications et compléments discutés et retranscrits dans ce compte-rendu soient intégrés.

❖ *Le cas de dépôts de terre et débris végétaux présents dans l'étang*

M. MARTY rappelle en séance ses propos du matin. Les remblais constitués par les produits de curage de l'étang se trouvent en zone humide et sont par conséquent interdits. Il insiste sur le fait qu'il est nécessaire que la commune (maître d'ouvrage des travaux et propriétaire des terrains) trouve une solution rapide à cette situation.

M. SAORIN répond qu'il est conscient du problème mais n'a pas de solution à ce jour. Le volume estimé avoisine 10 000 m<sup>3</sup> avec 1,4 tonne/ m<sup>3</sup> composé d'argile et de limon. Des entreprises ont été contactées pour récupérer gratuitement ce matériau mais le coût du déplacement reste trop important.

Les différents représentants des services de l'Etat présents prennent note de l'existence de ces matériaux et tenteront de faire remonter cette information pour que ceux-ci soient utilisés dès que possible dans un projet d'aménagement d'infrastructure (route, LGV...) ou de réhabilitation de carrière (Fulchiron...).

Toutefois, M. SAORIN est invité à faire un courrier à la DREAL L-R pour signaler officiellement la présence de ce stock de matériau, en prenant soin de décrire autant que possible sa composition et solliciter l'appui des services de l'Etat pour une solution d'exportation de ce stock.

## QUESTIONS DIVERSES

❖ *Observatoire naturaliste du Gard*

M. HENTZ sollicite les membres de pouvoir présenter, lors de la prochaine réunion du comité de pilotage, l'Observatoire du patrimoine naturel du Gard porté par l'association Gard Nature.

Les membres acceptent la proposition à l'unanimité.

❖ *Projet d'aménagement de l'Association de protection de l'étang*

M. PARADIS signale que l'association de protection de l'étang travaille à un projet d'aménagement d'un espace d'accueil à proximité de la pêche communale permettant de se réunir à l'abri du vent, lors d'un événement annuel à destination des membres de l'association. Il souhaite connaître les possibilités de contribution financière via Natura 2000 pour la réalisation de cet aménagement (terrasse hors d'eau, brise-vent...).

Mme LAQUIEZE comprend l'utilité que peut représenter un tel aménagement pour la vie locale et que probablement ce projet n'est pas incompatible avec les enjeux de biodiversité de l'étang. Cela étant dit, les fonds de mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 n'ont pas vocation à financer des projets ne bénéficiant qu'aux membres d'une association.

M. GENDRE complète en rappelant que les fonds Natura 2000 sont mobilisables sur des actions dont l'objectif direct et central est la conservation de la biodiversité ou la sensibilisation du public à cette biodiversité.

-- L'ordre du jour étant épuisé, Mme LAQUIEZE clôt la réunion après avoir remercié les organisateurs et les participants pour la réussite de cette journée. --

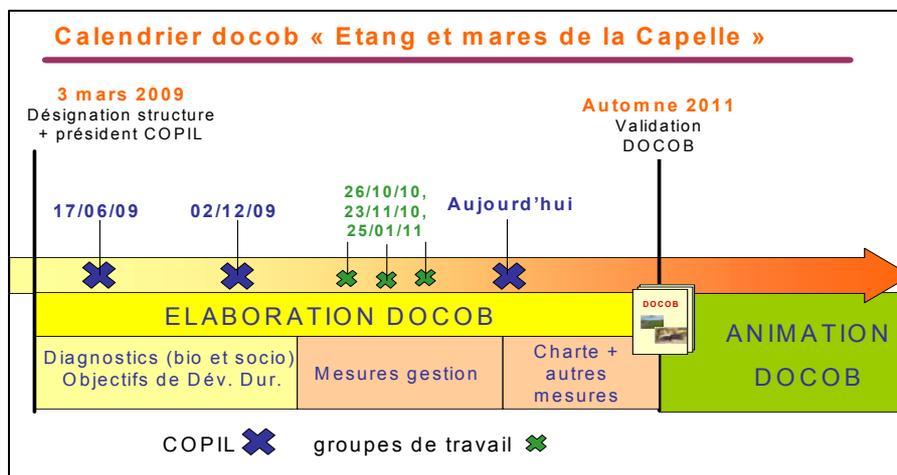




Photo: Agence Aden



Photo: Thomas Gendre



Photo: Marina Courcier



Photo: Marie Klüggenitz

# Site NATURA 2000

## « Etang et mares de la Capelle »

la Capelle-et-Masmolène, St-Victor-des-Oules

plantes rares    c'est quoi ?    mares    libellules  
 charte Natura 2000    c'est où ?    photos    triton crêté  
 docob    gestion écologique    étang    représentation  
 pâturage    biodiversité    agroenvironnement  
 cartes    pour quoi faire ?    anciennes carrières

*Pour vous informer, rendez-vous sur :*

➔ <http://lacapelle.n2000.fr>



Contact Operateur Natura 2000 :  
CEN L-R, Thomas Gendre - 04.67.29.90.64

